



ACCOLANS

Bulletin d'information Communal

www.accolans.fr

Juillet-Août 2014 – n°2

Éditorial

Sécurité routière...

Le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes du Doubs est en augmentation par rapport à 2013. Afin de mettre en place des actions adaptées aux enjeux locaux de la **lutte contre l'insécurité routière**, la commune d'Accolans a désigné un référent sécurité routière au sein du conseil municipal. Madame ROGES sera la référente pour la commune et jouera le rôle de personne ressource !

Prochainement, modification du plan de circulation...

Dans le précédent bulletin municipal, nous avons souhaité connaître votre point de vue concernant la **modification du sens de circulation de la rue de la Charrière**. Vous avez été un habitant sur quatre à répondre à notre consultation.

Les résultats sont sans équivoque, 88% des personnes ayant répondu sont favorables à interdire la circulation de la rue dans le sens descendant. 10% sont défavorables à rendre la circulation en sens unique et 2% sont sans avis.

Au regard des réponses obtenues, le conseil municipal a décidé de mettre en sens unique, dans le sens montant, la rue de la Charrière. Cette décision se traduira après la prise d'un arrêté municipal par le maire et la pose des panneaux d'ici la fin de l'année.

Inauguration des travaux de l'Église

La municipalité a le plaisir de vous convier à l'inauguration des travaux de l'église le **samedi 13 septembre 2014** à 17h. Après une messe de 17h à 18h, nous vous inviterons au verre de l'amitié à la salle de convivialité !

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Je me félicite de la participation et des réponses que vous avez pu formuler concernant la modification du sens de circulation de la rue de la Charrière.

Certes, le questionnaire a été pour certain d'entre vous un défouloir, et l'occasion de manifester votre mécontentement.

J'en conclus qu'il demeure un manque de communication et que nous devons travailler encore à un meilleur dialogue entre nous.

Dans un tout autre registre, et en ces premiers jours de chaleur, je vous invite à une vigilance toute particulière, tant au sein du cercle familial comme en dehors, des personnes les plus vulnérables.

Je vous rappelle qu'une plateforme téléphonique «*canicule info service*» vient d'ouvrir. Elle est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures. N'hésitez pas à prendre contact pour connaître les recommandations à suivre pour se protéger de la chaleur.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter un bon été et de bonnes vacances pour ceux qui ont la chance d'en avoir.

Mickael PORTE

Randonnée pédestre !

Le **samedi 02 août** une **marche sera organisée** sur le sentier de randonnée n°6 qui passe par Accolans. Cette randonnée, co-organisée avec le club des randonneurs de l'Isle-sur-le-Doubs a pour objectif de nettoyer le sentier et de préciser le balisage (environ 10km). Départ 9h du Bureau Information Tourisme de l'Isle-sur-le-Doubs. Ce temps fort se terminera par un repas tiré du sac. **Nous vous invitons à venir nombreux !**

Nuisances sonores

Il semble utile de faire un petit point de rappel concernant les nuisances sonores. En effet, **«aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage».**



C'est la raison pour laquelle les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Ces horaires reprennent les éléments définis par l'arrêté préfectoral n°1616 du 19 avril 1990 et la délibération du conseil municipal du 27/06/2008



Horaires d'ouverture de la mairie

Cette année, les jours d'ouverture de la mairie ont varié entre les mardis et les samedis.

Pour les grandes vacances nous limiterons les jours d'ouverture de la mairie aux mardis seulement. A la rentrée, nous chercherons à élargir l'amplitude horaire d'ouverture pour rendre un meilleur service à la population.

Opération troc de confiture

Vous voulez découvrir de nouvelles saveurs ?

Venez **troquer un pot de confiture de votre confection contre un autre pot de confiture** qui vous plaira. Le dépôt se fait à la mairie, pendant les heures de permanence.



Vos voisins ont en effet peut-être fait un peu trop de confiture de cerise, de gelée de groseille ou de confiture de fraises...

Ce troc vous permettra d'avoir un bel assortiment varié pour vos petits déjeuners ou brunchs de week-end.